

## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

## **FINANCES**

DC.19.006 - Modification en cours d'exécution N°2 - LOT 10 Marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°17-740/10 du 5 février 2018 concernant le LOT 10 – ELECTRICITE relatif aux travaux de réhabilitation du Château de Bel Air à Ingré, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°2 avec l'entreprise ISI ELEC demeurant 5 impasse de la Garenne à Saint-Denis-de-l' Hôtel.

La modification en cours d'exécution a pour objet des travaux supplémentaires :

• L'installation d'éclairages pour les combles et la réalimentation de la guinguette et de l'atelier

Les travaux supplémentaires ci-dessus entraînent une plus-value du montant des travaux de 1 547.09€ HT.

Cette modification en cours d'exécution représente 5.14 % du marché initial.

Le nouveau montant de marché s'élève à 32 234.71 € HT soit 38 681.65 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : Notification le :

1 2 MARS 2019

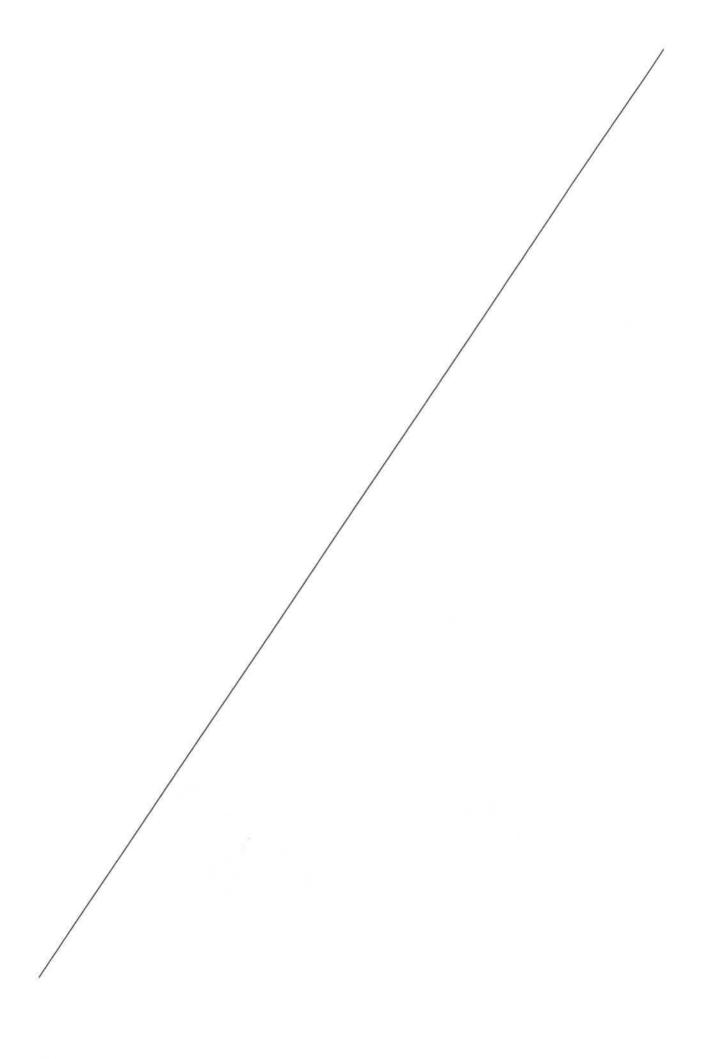
1 2 MARS 2019

1 2 MARS 2019

the Maire

Christian DUMAS

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



Acte à classer

DC-19-006

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2019-03-12T11-03-26.00 ( MI215712075 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190226-DC-19-006-AU ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )

Modification en cours d'exécution n.2 - lot 10 - m

de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation

du Château de Bel Air à Ingré

Date de décision :

26/02/2019

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte:

DC.19.006-FIN- Modif en cours

Multicanal: Non

exécution N2-lot10 marchés tx réhabilitation château Bel Air.PDF

Classer

Annuler

Préparé **Transmis**  Date 12/03/19 à 11:03 Date 12/03/19 à 11:03 Par RICHARD Aurélie Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 11:09